

# En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33  
Courrier électronique : [sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr) - - Site web : <http://www.sntrs.net>

Numéro 66 du 27 septembre 2004

## Communiqué de presse Budget Recherche 2005 : le gouvernement garde le cap libéral !

Le mouvement de la recherche du premier semestre 2004 a fait reculer le gouvernement sur sa tentative de réduire le nombre de postes statutaires et le financement public dans la recherche. Cependant il n'a pas renoncé à accroître le nombre de précaires et à accentuer le pilotage du système de recherche pour le soumettre aux objectifs de rentabilité à court terme des entreprises, comme le montre le projet de budget 2005 du Ministère de la Recherche présenté ce mercredi 22 septembre au conseil des ministres.

L'affichage médiatique du « milliard » donné à la recherche ne doit pas faire illusion.

En réalité, le gouvernement n'a fait qu'un rattrapage partiel des annulations des crédits 2002 et 2003 des EPST : sur les 356 millions d'euros d'augmentation du Budget Civil de Recherche et Développement (BCRD), au moins 250 millions d'euros correspondent au rattrapage des Autorisations de Programme (AP) en Crédits de Paiement (CP), en vue du passage en 2005 à un budget seulement en CP pour préparer la future application de la LOLF<sup>(1)</sup>. D'autre part, cette augmentation du BCRD est loin de couvrir les 375 millions d'euros d'annulations de crédits de 2002 et 2003.

Le gouvernement maintient un statu quo sur les effectifs budgétaires des personnels de la recherche (chercheurs et personnels techniques) en 2005 comme en 2004, ce qui est en soi un acquis à mettre à l'actif du mouvement des personnels de la recherche, mais qui ne saurait suffire pour résorber la précarité importante dans les organismes de recherche et à l'université et pour assurer une croissance significative des effectifs impliqués dans la recherche publique.

De plus, le 1/3 de ce « milliard » (300 millions d'euros) correspond en fait à des aides directes ou indirectes aux entreprises privées afin que celles-ci accentuent leur effort de recherche en France : crédit d'impôt recherche augmenté (235 millions d'euros) sans assurance qu'il y aura des dépenses supplémentaires en R&D, exonérations fiscales sur les bénéfices, sur la taxe professionnelle et la taxe foncière, allégements de cotisations sociales dans le cadre de la mise en place de « pôles de compétitivité », ... Or, cette même politique de « cadeaux fiscaux » sans aucun contrôle a posteriori, menée depuis des années par les divers gouvernements, ne marche pas ! En effet, les dépenses de R&D observées depuis 1998 ont pour la première fois baissé de 2,7% en volume en 2003, l'élément marquant étant la baisse sensible de la part des entreprises<sup>(2)</sup>. De même, les 15 plus importantes entreprises françaises ont diminué leur effort de recherche. Et pourtant le gouvernement continue !

La création d'une Agence Nationale de la Recherche, dotée de 350 millions d'euros d'origine « extra-budgétaire » (privatisations, bons du trésor, vente d'or, assurance-vie...), a été décidée par le Gouvernement sans attendre les conclusions des débats des Etats Généraux de la recherche en cours, ni la future Loi d'Orientation et de Programmation (LOP) qui doit en découler, ce qui apparaît pour le moins comme un manque de respect du débat démocratique. Cette agence aura en charge les actions incitatives sur des projets très appliqués et pourra aussi faire des dotations en capital aux Fondations de recherche que crée le gouvernement. Ces mesures ne peuvent qu'accentuer un pilotage des recherches sur des projets à court terme au détriment de la recherche fondamentale et non finalisée, et contribuer au développement de la précarité.

Les personnels de la recherche attendent qu'une véritable politique de relance de la recherche publique soit entreprise dans ce pays. Il faut prendre des mesures concrètes, en particulier une augmentation sensible des dotations directes aux organismes publics et aux universités et une croissance significative des emplois statutaires chercheurs, enseignants-chercheurs et personnels techniques (ITA, IATOS), ce qui n'est pas ce que propose ce projet de budget 2005.

Le SNTRS CGT appelle donc les personnels de la recherche et de l'université à se mobiliser durant cette période pour faire pression sur le gouvernement et sur les représentants de la nation pour la défense du service public de recherche et d'enseignement supérieur.

Villejuif, le 24 septembre 2004

### Références :

- (1) rapport n°1771 "L'exécution des crédits de la recherche" de la commission des finances de l'Assemblée Nationale du 23 juillet 2004, <http://www.assemblee-nationale.fr/12/budget/plf2004/b1110-32.asp>
- (2) indicateurs R&D 2003 en France (Ministère de la recherche) [www.recherche.gouv.fr/indicateursRetD](http://www.recherche.gouv.fr/indicateursRetD)